



Aptitude à pratiquer : demande de renseignements supplémentaires

Instructions :

Veillez compléter cette demande et la soumettre avec votre demande pour un permis d'agent de formation (catégorie 3) ou votre demande de permis d'agent de catégorie 1, par courriel, à l'adresse suivante : dirregistration@cpata-cabamc.ca, aux soins du directeur des inscriptions. Cette demande doit demeurer confidentielle et vous ne devez pas la partager avec le superviseur de votre formation. Des procédures liées à une réponse affirmative à la question portant sur l'aptitude à pratiquer dans les demandes de catégorie 1 ou 3 se trouvent [ici](#).

SEULS LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS PAR LA LOI SERONT FOURNIS AU SUPERVISEUR DE VOTRE FORMATION.

En posant la question à la section 6 de la demande pour des permis de catégorie 1 et à la section 7 de la demande pour devenir agent en formation (catégorie 3), le Collège cherche à obtenir des renseignements au sujet de votre aptitude en matière de pratique du droit, en vertu des sections (b)(iii), 5(b)(ii), 6(b)(ii), 7(b)(ii), 8(b)(iii), 9(b)(ii), 10(b)(ii), et 11(b)(ii) des règlements et des sections 3(2), 9(b), 12(b), et 23(e) des arrêtés du Collège. L'obligation du Collège à protéger l'intérêt public s'aligne sur l'obligation éthique d'un agent de brevet ou de marque de commerce à respecter la dignité humaine et la valeur des personnes et à traiter toute personne de manière égale et sans discrimination.

Le Collège s'efforce de gérer les questions portant sur la capacité, sans toutefois causer de torts aux postulants, sans empêcher les personnes désirant obtenir une aide de la recevoir et sans jouer un rôle dans la stigmatisation des questions portant sur la santé mentale.

Dans le but de protéger votre droit à la vie privée, les renseignements que vous fournissez seront confidentiels et ne seront fournis qu'au Comité des inscriptions. Les renseignements y sont considérés pertinents face à une préoccupation au sujet de votre aptitude à exercer en tant qu'agent de brevet ou qu'agent de marques de commerce. Ces renseignements ne seront fournis qu'à la suite de votre demande voulant que le Comité tienne compte des renseignements.

Le métier d'agent de brevet et d'agent de marques de commerce est rigoureux et nécessite un haut niveau de fonctionnement. Toute circonstance vous empêchant d'exercer votre métier en tant qu'agent de brevet ou qu'agent de marques de commerce représente un risque pour les intérêts des clients et a une incidence sur la réputation du métier. Le Collège est conscient que nous vivons tous des moments de stress et que nous y réagissons de différentes manières. Vous pourriez ainsi être en mesure d'exercer votre métier d'agent de brevet ou d'agent de marques de commerce de manière compétente, malgré vos difficultés passées.



Agissant à titre d'organisme dirigeant de la profession, le Collège a pour objectif d'établir si la déficience d'un postulant mine entièrement sa capacité à exercer les tâches d'un agent de brevet ou d'un agent de marques de commerces. Le Collège cherche à obtenir des informations au sujet de vos conditions actuelles pouvant avoir une incidence sur votre participation aux exigences de formation ou qui pourraient nuire à votre capacité d'exercer le métier d'agent de brevet ou d'agent de marques de commerce. Le Collège ne cherche pas à obtenir d'informations au sujet d'anciennes conditions n'ayant pas d'incidence sur l'exercice de vos fonctions en tant qu'agent en formation ou qu'agent. Vous devrez uniquement mentionner les circonstances actuelles pouvant avoir une incidence sur l'exercice de vos fonctions en tant qu'agent en formation ou qu'agent.

Le fait d'avoir demandé une aide professionnelle pour régler un problème ne représente pas un frein pour une inscription. Disposer d'une aide professionnelle est généralement un élément positif, étant donné que cela prouve que vous tentez de gérer activement la situation et de devenir acteur de votre propre vie.

Veuillez communiquer avec le Directeur des inscriptions (DirRegistration@cpata-cabamc.ca) pour discuter de vos préoccupations au sujet de la confidentialité.

1. Nom complet :

En posant la question suivante, le Collège ne cherche pas à obtenir d'informations au sujet d'anciennes conditions n'ayant pas d'incidence sur l'exercice de vos fonctions en tant qu'agent de brevet ou qu'agent de marques de commerce.

2. En vous basant sur votre histoire personnelle, vos circonstances actuelles ou sur tout autre opinion ou conseil reçus, ressentez-vous actuellement une condition pouvant vraisemblablement avoir une incidence majeure sur votre rendement en tant qu'agent en formation ou qu'agent?

Oui

Non



Si vous avez répondu « oui », veuillez décrire de manière générale la « déficience » pouvant vraisemblablement avoir une incidence majeure sur votre rendement en tant qu'agent en formation ou qu'agent? (En fonction de votre réponse, le Collège pourrait vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou demander à une autre source de le faire.)

Signature

Date

Tout renseignement au sujet de cette demande sera recueilli, utilisé ou divulgué, en vertu de la Déclaration de confidentialité du CABAMC.